

## Fiche d'inscription pédagogique en Licence 3 Chimie

*Enseignement à Distance (LCEAD)*

### PREPARATION EN DEUX ANS : deuxième année

**Nom :**

**Prénom :**

Cocher les Unités d'Enseignement optionnelles auxquelles vous désirez vous inscrire :

Premier semestre : S5			Deuxième semestre : S6		
UE	ECTS	Cocher ici	UE	ECTS	Cocher ici
135UD16	6	<b>x</b>	136UL31	2	<b>x</b>
135UL31	2	<b>x</b>	136UD13	2 ou 4	
135UP03	2		136UD14	2 ou 4	
135UP04	2		136UD16	2 ou 4	
			136UD17	4	
			136UD23	2	
			136UD24	2	
			136UP03	2	
			136UP04	2	
			136UP08*	2	
ET			ET		
135UD12	3		136UD25	3	
135UD13	3		136UD26	3	
OU			OU		
135UD14	6		136UD09	6	
<b>Nombre d'UE</b>	<b>4 ou 5</b>		<b>Nombre d'UE</b>	<b>4 ou 5</b>	

**1 UE** optionnelle à **2 ECTS** (autre que celle choisie au S5) et **1 UE** optionnelle à **4 ECTS** (autre que celles choisies au S6 à 2 ECTS et au S6 de la 1<sup>ère</sup> année) **6 ECTS au total**

**Entourer le nombre d'ECTS (2 ou 4) pour les 2 UE optionnelles (1 à 2 ECTS et 1 à 4 ECTS)**

N.B.: si vous choisissez chimie organique industrielle (UP03) et chimie minérale industrielle (UP04), vous devez suivre chimie minérale industrielle au premier semestre (S5).

\* Le module "stage-projet tutoré" peut être choisi uniquement si vous obtenez une équivalence avec un stage ou un projet tutoré validé dans un cursus antérieur de niveau BAC+3 ou supérieur.

Remarque : les étudiants choisissent une dominante :

- chimie organique : 135UD14 au S5, 136UD09 au S5
- chimie minérale : 135UD12 et 135UD13 au S5, 136UD25 et 136UD26 au S6

### Module du premier semestre (S5)

Code	Intitulé de l'UE	
135UD12	Chimie des solutions	3 ECTS
135UD13	Chimie de coordination : liaison, spectre optique, magnétisme	3 ECTS
135UD14	Les grands mécanismes réactionnels de la chimie organique	6 ECTS
135UD16	Chimie analytique	6 ECTS
135UL31	Anglais S5	2 ECTS
135UP03	Chimie organique industrielle	2 ECTS
135UP04	Chimie minérale industrielle	2 ECTS

### Module du deuxième semestre (S6)

Code	Intitulé de l'UE	
136UD09	Chimie organique approfondie	6 ECTS
136UD25	Propriétés des éléments et chimie descriptive des éléments p	3 ECTS
136UD26	Cristallochimie des matériaux inorganiques	3 ECTS
136UL31	Anglais S6	2 ECTS
136UD13	Substances organiques naturelles	2 ou 4 ECTS
136UD14	Plans d'expériences	2 ou 4 ECTS
136UD16	Polymères : de la molécule à l'objet	2 ou 4 ECTS
136UD17	Composés minéraux naturels et chimie bio-inorganique	4 ECTS
136UD24*	Composés minéraux naturels	2 ECTS
136UD23*	Chimie bio-inorganique	2 ECTS
136UP03	Chimie organique industrielle	2 ECTS
136UP04	Chimie minérale industrielle	2 ECTS
136UP08	Stage ou projet tutoré	2 ECTS

\* Peuvent être choisis uniquement si 136UD17 n'est pas choisi

## Calcul du montant des Droits Universitaires

*Ces tarifs sont mis à jour chaque année.*

Le montant des droits d'inscription diffère selon le statut du candidat:

- **tarif A** pour les personnes bénéficiant d'un financement total (n'assurant pas elles-mêmes leur financement): formation professionnelle continue, congé individuel de formation, contrat de qualification ;
- **tarif B** pour les salariés et travailleurs indépendants bénéficiant d'un financement partiel ou n'ayant pas de financement (qui assurent à titre individuel le (co-)financement de la formation) ainsi que les demandeurs d'emploi n'ayant pas de financement;
- **tarif formation initiale (FI)** pour les étudiants, les enseignants de l'éducation nationale et les allocataires du RSA et de l'ASS.

Nbre d'UE	Tarif A		Tarif B		Tarif FI
1	1060 €		265,00 €		95 € + DN
2	1210 €		302,50 €		115 € + DN
3	1360 €		340,00 €		135 € + DN
4	1510 €		377,50 €		155 € + DN
5	1660 €		415,00 €		175 € + DN
6	1810 €		452,50 €		210 € + DN
7	1960 €		490,00 €		245 € + DN
8	2110 €		527,50 €		280 € + DN
9	2260 €		565,00 €		315 € + DN
10	2410 €		602,50 €		350 € + DN

Remarque : DN = droits nationaux d'inscription à l'Université en Licence en **2022/2023** : 170 €

### **IMPORTANT : Acquiescement préalable de la CVEC pour les étudiants en FI: 92 €**

A compter de la rentrée 2018, avant de vous réinscrire, vous devrez obligatoirement fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus). On peut en être exonéré dans certains cas (boursier.....).

Cette démarche préalable doit être effectuée en ligne sur le site suivant : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

Pour information, le montant des droits complémentaires du tarif FI se calcule en:

- multipliant le nombre d'UE par : **20€/UE**
- en ajoutant les droits complémentaires SCIRN: **15€/UE (minimum 75 €<sup>1</sup>, maximum 250 €)**

<sup>1</sup> Si le nombre d'UE est inférieur ou égal à 5, les droits complémentaires SCIRN sont égaux à 75 €.